**Compte-rendu du conseil de classe du deuxième trimestre de l’ULIS du collège Lucie-et –Raymond-Aubrac**

06/03/2018, salle 31, 13h15

Etaient présents le professeur coordonnateur de l’ULIS, l’AESH Co (auxiliaire des élèves en situation de handicap – collectivité), le CPE (conseiller principal d’éducation), les deux délégués des élèves, une représentante des parents, la principale et son adjointe.

Le bilan de la classe et les bilans individuels portent sur trois axes : les progrès dans la conduite et la socialisation, les progrès scolaires et l’orientation (dix élèves de niveau 3ème, deux de niveau 4ème). C’est le professeur coordonnateur qui le présente.

De bonnes conditions de travail au deuxième trimestre, la plupart des élèves fournissant un travail sérieux dans une ambiance sereine. Cependant, trois élèves sont en situation de rupture scolaire ou ont un avenir scolaire fort incertain.

En fin d’année, la plupart des élèves iront en lycée professionnel (CAP ou baccalauréat professionnel), mais la seconde générale et technologique est envisageable pour certains.

Selon l’un des délégués, l’environnement est bon et chacun des élèves s’ouvre de plus en plus aux autres (dans et hors de la classe).

La représentante des parents demande quels troubles présentent les élèves de l’ULIS et le professeur coordonnateur fournit une réponse complète sur les troubles de l’apprentissage des élèves et leurs éventuelles conséquences sur leur scolarité.

Selon les projets personnalisés de scolarisation (PPS), 4 élèves sont en atelier SEGPA (section d’enseignement général et professionnel adapté), ce qui provoque quelques difficultés de coordination, car il s’agit de deux SEGPA différentes (Jean-Baptiste-Clément et Robert-Doisneau).

Les élèves inclus en classe de troisième passeront l’ASSR2 avec leurs camarades de même niveau. Ceux qui ont passé le brevet de secourisme et ont échoué le repasseront.

Tous les élèves passeront le certificat de formation générale (CFG) et certains présenteront le DNB (diplôme national du brevet), avec des adaptations des conditions de passation.

S’ensuit une présentation détaillée des cas individuels, suivant les trois axes cités au deuxième paragraphe.

Helena Neira, FCPE Lucie-et-Raymond-Aubrac